



30 et 31 mars 2024

Créé en 2005

DOSSIER TECHNIQUE

18^{ème} Grand Prix de CinteGabelle – C.I.C & SNASO

Présentation du Programme Sportif 2024 :

1*/ Les Dates : Samedi 30 et dimanche 31 mars 2024

2*/ Le samedi matin les Contre la Montre Dès 9h sur un tour de 9,5 kms.

- U19 **Fédérale U19**
- U17 et dames
- U15 et dames

3*/ Le samedi après-midi

Epreuve en ligne

14h30 **Fédérale U19 10 tours de 9,5kms**

4*/ Le dimanche Matin Epreuve en ligne

- U17 et dames Access à élites à 9h30
- U15 et dames U15/U17 à 11h00

5*/ Le dimanche Après-midi Epreuve en ligne

- 14h30 Epreuve **Elite Nationale Elite/Open 1**

ORGANISATION

Le samedi 30 mars 2024 épreuve de contre la montre de 9,650 km

- 9h00 : 1^{er} départ Fédérale U19
- : U17 et dames :
- : U15 et dames

Le samedi 30 mars 2024 épreuve en ligne fédérale U17 pour 96,500 km

- 14h30 : départ pour 10 tours de 9,650 km

Le dimanche 31 mars 2024 épreuve en ligne

- 9h30 départ des Cadets 6 tours de circuit 9,650 km
- 11h00 départ des Minimes 3 tours de circuit 9,650 km
- 14h30 départ de l'épreuve Elite Nationale (5 tours de circuit de 15,200 km et 5 tours de circuit 9,650 km).

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac
Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque
Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gscblagnac-velosport31.fr

Association de Loi 1901 déclarée en préfecture sous le n° 640
APE : 9319 Z – N° SIRET : 383 775 228 00059
Site internet : www.gscblagnac-velosport31.fr



30 et 31 mars 2024

Créé en 2005

- + **Ouverture de la permanence le vendredi 29 mars à 14h30 à 17h00**
- + **Dossards** : le 30 mars dès 7h45 – Salle Coluche (Avenue du Docteur Pech à CinteGabelle),
- + **Réunion des Directeurs Sportifs** :
 - Le samedi 30 mars 2024 à 13h50 - Salle Coluche (Avenue du Docteur Pech),
 - le dimanche 31 mars 2024 à 13h50 - Salle Coluche (Avenue du Docteur Pech),
- + **Remise des récompenses** : Podium protocolaire à l'Arrivée, Avenue du Docteur Pech,
- + **CONTRÔLE MÉDICAL** : **Salle des Services techniques de la mairie de CinteGabelle** un fléchage sera mis en place,

CONTRÔLE TECHNIQUE DE L'ÉPREUVE

A la permanence, lors du contrôle des licences, les Directeurs Sportifs devront présenter la licence du chauffeur ainsi qu'une attestation d'assurance autorisant la présence du véhicule dans la course.

Directeur de l'Épreuve : Gaëtan PRIME
Présidente du Jury : Marie BERNAT
Chronométrateur : Cyrielle SERVAT
Juge à l'Arrivée : Nicolas FLORENTY
Arbitres titulaires : Isabelle HAUPAIS
Arbitres Moto : Daniel BELLANTONIO
S.T.S : Mr Frédéric LAFARGUE

DÉPANNAGE NEUTRE

Le dépannage neutre est assuré par 2 véhicules (par le Club organisateur) ;
La fréquence de radio-course est **157.550 Mhz**.

SECOURS - LISTE DES HÔPITAUX à proximité des parcours :

AMBULANCE : Association des Secouristes et Médecins du Sport : Docteur Roger VERCELLONE
En cas d'incidents ou de chûtes, faites en sorte qu'ils puissent intervenir rapidement et respectez leurs décisions.

HÔPITAL DE MURET

116 Avenue Louis Pasteur, 31600 Muret
05 67 52 80 00

HÔPITAL DE TOULOUSE PURPAN

Place du Dr Joseph Baylac, 31300 Toulouse
05.61.77.22.33

HÔPITAL DE TOULOUSE RANGUEIL

1 Avenue du Professeur Jean Poulhès, 31400 Toulouse
05 61 77 22 33

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac
Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque
Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gscblagnac-velosport31.fr

Association de Loi 1901 déclarée en préfecture sous le n° 640
APE : 9319 Z – N° SIRET : 383 775 228 00059
Site internet : www.gscblagnac-velosport31.fr



30 et 31 mars 2024

Créé en 2005

PARCOURS :

Etape 1 - Samedi 30 mars : Contre la Montre petit circuit de Km 9,650 km (U19, U17, U15),

Etape 2 – Samedi 30 mars : Etape en ligne U19,

Etape 2 - Dimanche 31 mars : En ligne

U17 6 tours Petit circuit de Km 9,650

U15 3 tours Petit circuit de Km 9,650

Elite Nationale 5 Tours Grand circuit de Km 15,200 et 5 Tours Petit circuit de Km 9,650

PLAN GENERAL DU CIRCUIT



G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac

Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque

Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gsclagnac-velosport31.fr

Association de Loi 1901 déclarée en préfecture sous le n° 640

APE : 9319 Z – N° SIRET : 383 775 228 00059

Site internet : www.gsclagnac-velosport31.fr



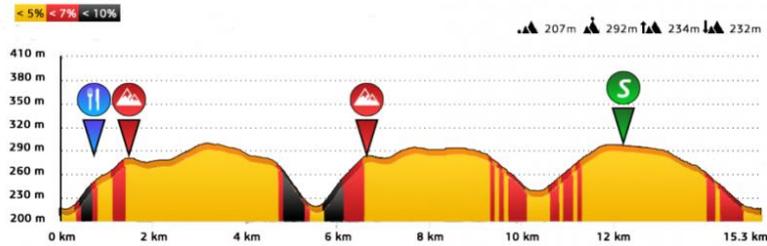
30 et 31 mars 2024

Créé en 2005
DEPART / ARRIVEE



GPM / POINT CHAUD

GRAND CIRCUIT (15.3 km)



PETIT CIRCUIT (9.5 km)



G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac
 Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque
 Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gsclagnac-velosport31.fr

Association de Loi 1901 déclarée en préfecture sous le n° 640
 APE : 9319 Z – N° SIRET : 383 775 228 00059
 Site internet : www.gsclagnac-velosport31.fr



Créé en 2005



30 et 31 mars 2024

REGLEMENT

Article 1 – Organisation

Le Grand Prix de CinteGabelle – C.I.C – 18^{ème} édition, est organisée par le GSC Blagnac Vélo Sport 31, Grand Prix de CinteGabelle – C.I.C, Allée du Duc de Ventadour 31810 VENERQUE, sous le règlement de la Fédération Française de Cyclisme. Association affiliée à la FFC sous le numéro 51 31 053. Elle se disputera le 30 et 31 mars 2024.

Article 2 – Type de l'épreuve

L'épreuve est réservée aux athlètes de catégorie hommes et dames « **U.15, U.17, U.19 et Élites Open** » Elle est inscrite au calendrier fédéral de la fédération française de cyclisme.

Le nombre maximum de participant est fixé à 200 coureurs par catégorie. Les engagements se feront via la plateforme FFC.

Article 3 – Permanence

Horaires : 29 mars de 14h30 à 17h, le 30 mars 07h à 18h - Le 31 mars de 07h00 à 18h.

Lieu : Salle Coluche, Boulevard du Dr Pech 31550 CINTEGABELLE.

Dossards : confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables des équipes se font à la permanence (1 seul responsable par équipe).

Réunion : Les directeurs sportifs seront conviés à la réunion organisée suivant le règlement FFC en présence des membres du jury des arbitres. Elle est fixée le **30 mars et 31 mars à 13h50 à la salle Coluche.**

Article 4 – Radio-Tour

Fréquence Radio Tour : 157.550 Mhz

Radio : Pourront être retirées auprès du véhicule Assistance près de la permanence MDS PODIUM
ASSISTANCE COURSE : en cours

Article 5 – Assistance Technique Neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par le GSC Blagnac Vélo Sport 31 avec 2 voitures.

Article 6 – Prix

Les prix suivants sont attribués :

- la dotation de l'épreuve élite, conformément au barème de la FFC, s'élève à 1 220 €, répartis les coureurs classés au classement officiel.

Article 7 – Classement du Meilleur Grimpeur

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints de la montagne (GPM).

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel de la montagne, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac
 Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque
 Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gscblagnac-velosport31.fr

Association de Loi 1901 déclarée en préfecture sous le n° 640
 APE : 9319 Z – N° SIRET : 383 775 228 00059
 Site internet : www.gscblagnac-velosport31.fr



30 et 31 mars 2024

Créé en 2005

Article 8 – Classement du Meilleur Sprinter

Un classement par point est établi par l'addition des points obtenus à l'issue de chacun des sprints.

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application de l'article 2.6.017 du règlement FFC.

Pour bénéficier des prix du classement général individuel Point Chaud, tout concurrent doit avoir accompli la totalité de l'épreuve dans les délais réglementaires.

Article 9– Classement général

Seuls les U15, U17, dames et U19 participants au contre la montre et à l'épreuve en ligne pourront prétendre au maillot jaune de leader de l'épreuve qui sera remis à l'issue de la course le samedi pour les U19 et le dimanche 12h30 pour les U17 et U15. Il est cependant possible de ne participer qu'au contre la montre du samedi pour les U15 et U17.

Article 10 – Contrôle Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage française s'applique conformément aux dispositions de la loi du pays.

Le lieu du contrôle médical sera le suivant : Maison de la Haute-Garonne Boulevard du Dr Pech 31550 CINTEGABELLE.

Article 11 – Protocole

Conformément à l'article 1.2.12 du règlement FFC, les coureurs désignés ci-dessous doivent se présenter au protocole sur le podium dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée :

Le vainqueur de la course, le deuxième, le troisième et le vainqueur du classement du meilleur grimpeur, du meilleur sprinteur. Le podium se déroulera suivant le protocole sanitaire de la FFC.

Article 12 – Pénalités

Le fait d'être engagé implique que chaque coureur a pris connaissance du présent règlement et accepte toutes les clauses. L'arbitrage, concernant le déroulement sportif de la course, est placé sous l'autorité du président du jury des arbitres désignés en application des règlements généraux de la FFC. Les infractions feront l'objet des pénalités prévues par le règlement FFC.

Article 13 – Dérivation

Une dérivation obligatoire avant la ligne d'arrivée sera mise en place pour les véhicules à 250 mètres de la ligne d'arrivée vers le parking des directeurs sportifs. Un fléchage sera mis en place.

Article 14 – Véhicules suiveurs Contre La Montre

Seules les personnes ayant une licence en cours de validité pourront suivre lors du contre la montre. Les véhicules suiveurs doivent se trouver à 25 mètres au minimum derrière le coureur.

Coordonnées Organisation :

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac

Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque

Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gscblagnac-velosport31.fr

Association de Loi 1901 déclarée en préfecture sous le n° 640

APE : 9319 Z – N° SIRET : 383 775 228 00059

Site internet : www.gscblagnac-velosport31.fr



30 et 31 mars 2024

Créé en 2005

GSC Blagnac Vélo Sport 31 - G.P de Cintegebelle – C.I.C
Allée du Duc de Ventadour - 31810 Venerque - Téléphone : 05.62.20.00.00
Organisateur - gaetanprime@club-internet.fr / 06.09.13.75.01

Classement des bonifications : Pointsa

U.15	TOUR	U.17	TOUR	U.19	TOUR	ELITE	TOUR
3 Tours - 27 kms		6 Tours - 56 kms		10 petits Tours 96 kms		5 gd et 5 ptt Tours 125 kms	
SPRINTER	1	SPRINTER	2	SPRINTER	3	SPRINTER	2
GRIMPEUR	2	GRIMPEUR	2	GRIMPEUR	4	GRIMPEUR – gd	3
GRIMP + SPR	3	SPRINTER	3	SPRINTER	5	SPRINTER	4
		GRIMPEUR	3	GRIMPEUR	6	GRIMPEUR - gd	5
		SPRINTER	5	SPRINTER	7	SPRINTER	8
		GRIMPEUR	5	GRIMPEUR	8	GRIMPEUR	9
				SPRINTER	9		
gd : grand tour			1 ^{er}	5 pts			
Ptt : petit tour			2 ^{ème}	3 pts			
			3 ^{ème}	1 pt			

Classement des bonifications : Maillots 2024



C.I.C Sud Ouest
Classement Général



SNASO Hygiène & Propreté
Meilleur Grimpeur



Skoda Toulouse
Meilleur Sprinter



SNASO Hygiène & Propreté
Meilleur Dames

G.S.C Blagnac Vélo Sport 31

Siège Sociale : Rue des Eglantines – 31700 Blagnac
Succursale : Allée du Duc de Ventadour – 31810 Venerque
Tél. : 05.62.20.00.00 – Mail : contact@gscblagnac-velosport31.fr

Association de Loi 1901 déclarée en préfecture sous le n° 640
APE : 9319 Z – N° SIRET : 383 775 228 00059
Site internet : www.gscblagnac-velosport31.fr